

| | | |
|-----------|--|----------------------------------|
| DIMOTRANS | Installations Classées pour la Protection de l'Environnement | Synthèse et résumé non technique |
|-----------|--|----------------------------------|

1. L'ENTREPRISE :

Le présent dossier de demande d'autorisation d'exploiter est établi dans le cadre d'un projet de plate forme logistique sur la commune de PUSIGNAN, par la société DIMOTRANS afin d'obtenir l'autorisation préfectorale d'exploiter cette plate forme logistique. Elle comprendra un bâtiment d'entreposage de 19 765 m². Le bâtiment sera divisé en 4 cellules, avec une cellule de transit présentant différents quais poids-lourds.

Le projet de bâtiment sera implanté sur un terrain d'environ 5 hectares.

La société DIMOTRANS qui dépose ce dossier, est spécialisée dans le secteur du transport et de la logistique.

Ce bâtiment est destiné à être utilisé comme principale base logistique par la société DIMOTRANS. Elle permettra de réunir l'activité logistique et le siège social sur un même site.

Un tel entrepôt permettra de garantir la qualité des marchandises stockées, dans des conditions de sécurité renforcées.

| | | |
|-----------|--|----------------------------------|
| DIMOTRANS | Installations Classées pour la Protection de l'Environnement | Synthèse et résumé non technique |
|-----------|--|----------------------------------|

2. L'ACTIVITE D'ENTREPOSAGE ET DE LOGISTIQUE

Le projet prend en compte un bâtiment d'entreposage d'environ 244 m de longueur et de 103 m de largeur, et comprend 3 cellules de stockage d'une surface unitaire inférieure à 6 000 m².

Le bâtiment présente également une zone de transit d'une surface de 2 965 m². Cette zone sera principalement utilisée la journée pour le chargement et déchargement des camions. La zone réservée au stockage présentera une faible surface et le temps de séjour des marchandises sera limité à quelques jours.

La réalisation du bâtiment destiné au stockage de ces produits, correspond à la centralisation des activités, avec sur le même site l'implantation du siège social et d'un bâtiment logistique.

Un tel bâtiment permet de garantir la qualité des marchandises stockées, dans des conditions de sécurité renforcées.

La zone d'implantation bénéficie d'une bonne desserte par voie routière (A432) et aérienne (aéroport Saint Exupéry).

Les produits seront reçus en palettes et stockés en rayons, et sur plusieurs niveaux de hauteur. Ils seront repris en palettes entières, ou par fraction pour la constitution de commandes, en zone de préparation.

Capacité de stockage :

Le volume de l'entrepôt est estimé à 139 360 m³. Les produits stockés correspondent essentiellement à des biens manufacturés de l'industrie ou de la grande distribution. Ces marchandises sont par exemple du matériel de climatisation, des textiles, des jouets, quelques produits dangereux (liquides inflammables, corrosifs,...).

La nature des marchandises stockées pourra évoluer en fonction des contrats passés entre la société DIMOTRANS et ses clients.

3. L'EFFECTIF

L'effectif prévisionnel sur le nouveau site sera d'environ 120 personnes, dont 2/3 de personnels travaillant sur les bureaux et 1/3 sur le bâtiment logistique.

| | | |
|-----------|--|----------------------------------|
| DIMOTRANS | Installations Classées pour la Protection de l'Environnement | Synthèse et résumé non technique |
|-----------|--|----------------------------------|

4. UTILITES ASSOCIEES AUX CELLULES D'ENTREPOSAGE

- Chauffage

- par aérothermes eau chaude dans l'entrepôt, avec chaudière centrale au gaz naturel, la puissance maximale de la chaudière est de 1,8 MW,
- pompes à chaleur réversibles pour le chauffage des bureaux.

- Accumulateurs

- un local de charge regroupe les postes de charge d'une puissance cumulée de 60 kW,
- un onduleur informatique d'une dizaine de kilowatts est prévu en cas de micro coupure électrique.

- Climatisation/compression

Des dispositifs réversibles seront installés pour le chauffage et la climatisation des bureaux. La puissance électrique des groupes froids correspondants est estimée à 136 kW.

Le fluide frigorigène sera un composé ni inflammable ni toxique, de type HFC 134 a ou équivalent. Le refroidissement du circuit de fluide frigorigène sera réalisé par échangeur à air (pas d'aéroréfrigérant à eau sur le site ni de pompage dans la nappe).

Un compresseur d'air pourrait être utilisé sur le site. Celui-ci présentera une puissance maximale de 10 kW.

5. ETAT INITIAL DU SITE

La superficie du terrain est d'environ 50 610 m². Il s'agit actuellement d'un terrain vierge.

Le terrain est situé au Sud de la commune de Pusignan, dans la ZAC de Satolas Green.

Le site est bordé à l'Est par l'actuel bâtiment exploité par la société DIMOTRANS. La zone d'implantation présente peu d'habitations à proximité.

| | | |
|-----------|--|----------------------------------|
| DIMOTRANS | Installations Classées pour la Protection de l'Environnement | Synthèse et résumé non technique |
|-----------|--|----------------------------------|

6. IMPACT DES ACTIVITES SUR L'ENVIRONNEMENT

Dans la partie suivante du résumé, chaque domaine de l'environnement du site logistique dans sa forme projetée, est passé en revue, pour expliquer les mesures prises pour garantir l'absence de nuisances de ses activités sur l'environnement.

6.1 L'impact visuel

Le projet prend en compte un bâtiment d'entrepôt d'environ 244 m de longueur et de 103 m de largeur. La hauteur maximale sous ferme est de 10,8 mètres.

La finition architecturale du bâtiment et les aménagements paysagers qui seront réalisés contribueront à la bonne intégration de l'installation dans le paysage.

6.2 L'eau

Le site sera raccordé au réseau public pour la fourniture d'eau potable ainsi que la protection incendie.

La consommation est estimée à 2 000 m³ par an pour couvrir les besoins sanitaires.

Il n'y a pas d'utilisation d'eau dans la partie stockage (hors moyens incendies).

Les **eaux usées domestiques** seront dirigées vers le réseau d'eaux usées de la commune qui achemine les eaux à la station d'épuration intercommunale.

- Les eaux de toiture

Le réseau d'eau de toiture, exempt de pollution, est dirigé directement vers le réseau de puits d'infiltration prévu sur le site.

- Les eaux pluviales de voiries et de parking

Le réseau d'eaux pluviales de voiries rejoint le bassin de rétention étanche du site. Ces eaux rejoignent ensuite le milieu naturel (puits d'infiltration), après passage par un séparateur d'hydrocarbures (garantie de rejet de 5 mg/l). En cas de surcharge du réseau de puits d'infiltration, une canalisation relie le dernier puits au réseau communal d'assainissement. Un limiteur de débit sera placé en amont du rejet dans le réseau communal.

| | | |
|-----------|--|----------------------------------|
| DIMOTRANS | Installations Classées pour la Protection de l'Environnement | Synthèse et résumé non technique |
|-----------|--|----------------------------------|

6.3 L'air

Les installations ne comportent pas d'unités de fabrications associées à des rejets atmosphériques.

En fonctionnement, le seul rejet est constitué des gaz de combustion de la chaufferie qui utilise le gaz de ville. Les appareils de chauffage seront régulièrement contrôlés.

6.4 Les déchets

Ce sont principalement des déchets d'emballages (papiers, plastiques, palettes...), des déchets de bureaux, et des déchets épisodiques d'entretien (boues de curage du débourbeur, batteries usagées).

Les déchets industriels banals sont estimés à environ 65 tonnes par an pour le bâtiment. Ils seront au maximum valorisés dans les filières de recyclage. Il est prévu la mise en place d'une zone extérieure réservée à la collecte sélective des cartons, et des DIB.

Les déchets occasionnels seront éliminés dans les filières adaptées : incinération ou recyclage. Il s'agit de batteries usagées de chariots élévateurs, d'huile de vidange de ces chariots... Ces derniers étant des déchets dangereux, des bordereaux de suivi de déchets seront émis à chaque enlèvement.

6.5 Le bruit

Tous les équipements sont placés dans le bâtiment qui sera correctement isolé phoniquement. Les activités de logistique ne sont pas à l'origine de niveaux de bruit élevés. Le bruit est surtout lié à la circulation des camions. Celle-ci aura surtout lieu en période de jour. Les camions rejoignent rapidement des voies à grande circulation.

6.6 Le trafic

L'approvisionnement et l'expédition des marchandises se feront par voie routière.

Le flux prévisionnel de marchandises est estimé à quelques milliers de m³ par jour. Ce flux représente environ 80 rotations de camions quotidiens.

Le parking véhicules légers présentera 132 places.

Le bâtiment sera raccordé à la route d'accès à la ZAC, elle-même en relation avec les grands axes de circulation : RD 517E et A432 (voir carte au 1/25 000^{ème} en partie 1).

| | | |
|-----------|--|----------------------------------|
| DIMOTRANS | Installations Classées pour la Protection de l'Environnement | Synthèse et résumé non technique |
|-----------|--|----------------------------------|

6.7 Impact sur la santé

- Environnement humain

Le bâtiment logistique est implanté dans une zone exclusivement réservée aux implantations industrielles. L'habitation la plus proche est située à 50 m environ du bâtiment.

- Nuisances liées aux activités

Le stockage de produits dangereux sera limité sur le site, et réalisé sur des bacs de rétention adaptés.

Les activités prévues ne généreront aucun rejet polluant dans l'environnement, hors gaz de combustion de la chaufferie.

Les gaz d'échappement des camions, pour la période où ces camions se trouveront sur le site logistique, seront libérés en quantité très faible, relativement aux gaz d'échappement dégagés par les véhicules transitant sur les axes de circulation proches, et par le trafic aérien associé à l'aéroport Saint Exupéry.

| | | |
|-----------|--|----------------------------------|
| DIMOTRANS | Installations Classées pour la Protection de l'Environnement | Synthèse et résumé non technique |
|-----------|--|----------------------------------|

7. LES RISQUES DE SINISTRE / RESUME ETUDE DE DANGERS

Le risque principal sur ce site d'activités orientées vers la logistique est l'incendie, associé à une possible pollution de l'eau et de l'air.

Des moyens importants de prévention et de lutte contre l'incendie seront mis en place, avec formation adaptée du personnel :

- Exutoires de désenfumage en toiture (fusible et à ouverture manuelle et automatique), avec création d'écrans de cantonnement délimitant des cantons de désenfumage de 1 600 m² maximum.
- Réseau d'aspersion automatique, de type ESFR, en conformité avec les règles assureurs, avec alarme de déclenchement.
- Détection de fumée,
- Extincteurs pour attaque immédiate d'un départ de feu.
- Poteaux incendie sur le domaine privé.
- Voies d'accès largement dimensionnées avec accès pompiers possible au Sud et à l'Ouest du bâtiment.
- Une vanne d'arrêt sera implantée au niveau du réseau eaux pluviales du site, afin de pouvoir retenir sur le site les eaux d'incendie éventuellement polluées.
- Recoupement des cellules, de surface utile maximale inférieure à 6 000 m².

La sécurité des travailleurs :

Le bâtiment est conçu et sera exploité en conformité avec les règles d'hygiène et de sécurité. En particulier, le personnel sera formé à l'utilisation du matériel de sécurité mis en place dans l'entrepôt.

Afin d'aborder l'idée de niveau de risque, autrement dit de criticité, chaque équipement ou installation du site de DIMOTRANS a été étudié et analysé en utilisant l'Analyse Préliminaire des Risques (APR).

Les échelles de gravité, de fréquence et de criticité utilisées, permettent de quantifier le niveau de risque associé à chacune des situations dangereuses identifiées. Les échelles sont présentées ci-après.

Elles sont issues de l'Arrêté Ministériel du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation.

| | | |
|-----------|--|----------------------------------|
| DIMOTRANS | Installations Classées pour la Protection de l'Environnement | Synthèse et résumé non technique |
|-----------|--|----------------------------------|

Probabilité d'occurrence (P)

| Echelle | E | D | C | B | A |
|------------------------------------|---|---|---|---|---|
| Qualitative | Possible mais extrêmement peu probable | Très improbable | Improbable | Probable | Courant |
| | N'est pas impossible au vu des connaissances actuelles mais non rencontré au niveau mondial sur un très grand nombre d'années d'installations | S'est déjà produit dans ce secteur d'activité mais a fait l'objet de mesures correctives réduisant significativement sa probabilité | S'est déjà produit dans ce secteur d'activité ou dans ce type d'organisation au niveau mondial, sans que les éventuelles corrections intervenues depuis apportent une garantie de réduction significative de sa probabilité | S'est déjà produit et/ou peut se reproduire pendant la durée de vie de l'installation | S'est produit sur le site considéré et/ou peut se produire à plusieurs reprises pendant la durée de vie de l'installation malgré d'éventuelles mesures correctrices |
| Quantitative (par unité et par an) | $F < 10^{-5}$ | $10^{-4} > F > 10^{-5}$ | $10^{-3} > F > 10^{-4}$ | $10^{-2} > F > 10^{-3}$ | $F > 10^{-2}$ |

Gravité des conséquences (G)

Echelle de gravité des conséquences humaines (niveaux croissants de H1 à H5)

| Niveau de gravité | Zone délimitée par le seuil des effets létaux significatifs | Zone délimitée par le seuil des effets létaux | Zone délimitée par le seuil des effets irréversibles sur la vie humaine |
|--------------------|---|---|---|
| H5. Désastreux | Plus de 10 personnes exposées ⁽¹⁾ | Plus de 100 personnes exposées | Plus de 1 000 personnes exposées |
| H4. Catastrophique | Moins de 10 personnes exposées | Entre 10 et 100 personnes exposées | Entre 100 et 1 000 personnes exposées |
| H3. Important | Au plus 1 personne exposée | Entre 1 et 10 personnes exposées | Entre 10 et 100 personnes exposées |
| H2. Sérieux | Aucune personne exposée | Au plus 1 personne exposée | Moins de 10 personnes exposées |
| H1. Modéré | Pas de zone de létalité hors établissement | | Présence humaine exposée à des effets irréversibles inférieure à « une personne » |

⁽¹⁾ Personnes exposées : personnes exposées à l'extérieur des limites du site, en tenant compte le cas échéant des mesures constructives visant à protéger les personnes contre certains effets et la possibilité de mise à l'abri des personnes en cas d'occurrence d'un phénomène dangereux si la cinétique de ce dernier et de la propagation de ses effets le permettent.

| | | |
|-----------|--|----------------------------------|
| DIMOTRANS | Installations Classées pour la Protection de l'Environnement | Synthèse et résumé non technique |
|-----------|--|----------------------------------|

Scénarios étudiés :

➤ *Dimensionnement des murs écran*

Après analyse des risques, la hiérarchisation des scénarios **avec prise en compte des barrières de sécurité** permet de mettre en évidence un scénario majeur dimensionnant :

- inflammation de la zone de stockage.

Afin de vérifier les conséquences d'un éventuel incendie sur le site, nous avons choisi de modéliser et de déterminer les zones de dangers d'un éventuel incendie d'une cellule de stockage, sans prise en compte des mesures de protection mises en place, de façon pénalisante.

Le tableau ci-après présente le scénario étudié avec :

- la probabilité,
- la gravité,
- la cinétique.

| <i>Scénario retenu</i> | <i>Effets considérés</i> | <i>F</i> | <i>G</i> | <i>Cinétique</i> | <i>Observations</i> |
|------------------------------------|--------------------------|----------|----------|------------------|---|
| Incendie d'une cellule de stockage | Thermique | B | 4 | Lente | Sans prise en compte des mesures de protection et prévention mises en place |

Les mesures compensatoires nécessaires sont les suivantes :

- Pour la façade Nord, un mur écran 2 heures de 12,5 m sur une partie de la façade des cellules C1 et C3 permet de contenir l'ensemble des flux au droit des murs écran,
- Pour les façades Sud et Est, un mur écran 4 heures de 12,5 m sur l'ensemble de la façade de des cellules C1 à C3. Une convention de servitude est prévue avec le propriétaire du terrain concerné par le dépassement du flux de 3 kW/m².

Le tracé des flux thermiques avec la prise en compte des mesures de prévention et de protection est présenté en page suivante.

➤ *Maitrise de l'urbanisation*

Conformément à la circulaire du 8 juillet 2009 relative à la maitrise de l'urbanisation, nous avons également réalisé les calculs relatifs à l'incendie généralisé de trois cellules adjacentes, en prenant en compte des murs écran 4 heures en façade.

Le tracé des flux thermiques correspondant est présenté en page suivante.

